

# 2016

# kit média



mistralmedia  
1<sup>ère</sup> régie indépendante presse & web

WHAT'S  
UP  
DOC ?



## LE 1<sup>ER</sup> MÉDIA DES JEUNES MÉDECINS

### IDENTITÉ

Directeur de la publication : Dr Matthieu Durand

Éditeur : Planète Med

Lancement : 2011

Périodicité : bimestrielle / 6 numéros par an

Parution : le 3<sup>e</sup> mercredi des mois pairs (février, avril, juin, août, octobre, décembre)

Pôle : une marque média du pôle Santé & Handicap de *mistralmedia*

### POSITIONNEMENT

Concept : le 1<sup>er</sup> magazine des jeunes médecins sur les carrières médicales, les formations et les loisirs

◆ Bien ancré dans son époque, **WHAT'S UP DOC** aborde tous les sujets qui concernent le quotidien des jeunes médecins : politique de santé, e-santé, carrières médicales, formations initiale et continue, installation libérale, gardes et astreintes, repos de sécurité, lifestyle

◆ Magazine d'actu sur les carrières médicales favorisant la rencontre entre les jeunes praticiens et les acteurs de la santé : établissements publics, établissements privés, ESPIC, institutionnels, collectivités, industriels, assureurs, journalistes santé,...

◆ 1<sup>er</sup> news mag qui s'adresse aux femmes médecins : dans chaque numéro, des articles qui les concernent directement (féminisation de la profession, études de genre F/H, conseils pratiques pour les mamans médecins,...)

> Une rédaction féminine à plus de 50 %

Cible : les jeunes médecins actifs public / privé / libéral en phase d'installation

> Cœur de cible : jeunes médecins 25-40 ans, chefs de clinique / assistants, internes

### CHIFFRES CLÉS

Diffusion :

18 000 ex. (Source éditeur)

> Tous les jeunes médecins des CHU

> Plus de 1500 libéraux

> Plus de 1 000 abonnés

> Toutes les directions d'établissements publics et privés

Mode de diffusion : Envoi nominatif sur le lieu de travail ou au domicile pour les abonnés

Audience :

35 000 lecteurs (Étude de lectorat)

Profil lectorat (Étude de lectorat)

- Internes : 37 %

- Chefs de clinique, assistants : 18 %

- Médecins libéraux : 15 %

- Médecins hospitaliers : 13 %

- Externes : 10 %

- Directeurs opérationnels / ARS : 4 %

- Médecins universitaires : 2 %

- Exerçant en CHU : 58 %

- Exerçant dans le public : 70 %

- Âge moyen : 31 ans

- Homme : 51 %

- Femme : 49 %

- Revenus > 30 K€ : 47 %



35 000  
lecteurs

(Étude de lectorat)

18 000  
exemplaires diffusés

(Source éditeur)

contacts  
01 40 02 92 67

Vivian Favro  
Directeur commercial  
vivian.favro@mistralmedia.fr

François Lamrani  
Directeur de clientèle  
francois.lamrani@mistralmedia.fr

restez connecté  
[www.whatsupdoc-lemag.fr](http://www.whatsupdoc-lemag.fr)



Lu par 75 % des jeunes médecins

### 40 éditeurs presse & web

42 avenue Kléber 75116 Paris ♦ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [www.mistralmedia.fr/blog](http://www.mistralmedia.fr/blog)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00054 - Code NAF 7311Z - FR 08 383541232

# 2016

## kit média



mistralmedia  
1<sup>ère</sup> régie indépendante presse & web

WHAT'S  
UP  
DOC ?

### Publicité commerciale **magazine**

#### TARIFS 2016 HT / QUADRI

Page : 5 100 €  
4<sup>e</sup> de couverture : 7 500 €  
2<sup>e</sup> de couverture : 6 400 €  
3<sup>e</sup> de couverture : 5 900 €  
1/2 page : 3 900 €  
Native advertising : nous consulter  
Publi-rédactionnel : nous consulter  
Encarts : nous consulter

#### FORMATS (mm)

Page PP : L.210 x H.290  
Page FU : L.190 x H.270  
1/2 page Largeur : L.177 x H.120  
1/2 page Hauteur : L.87 x H. 243

### Annonces « emploi » **magazine**

#### TARIFS 2016 HT / QUADRI

Page : 5 300 €  
1/2 page : 3 900 €  
1/4 page : 1 900 €

Pour toute parution dans le magazine,  
la diffusion sur whatsappdoc-lemag.fr  
est offerte

Toutes les offres de l'encart sont saisies  
individuellement par spécialité sur le web  
pendant 2 mois

#### FORMATS (mm)

Page FU : L.177 x H.243  
1/2 page Largeur : L.177 x H.120  
1/2 page Hauteur : L.87 x H. 243  
1/4 page : L.87 x H.120

*Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins. Les frais techniques seront facturés en sus.*

### CONDITIONS TARIFAIRES

#### Publicité commerciale / Annonces « emploi »

Remise fidélité : 10 %  
Dégressifs volume : 2 à 3 insertions : 5 % ;  
4 à 5 insertions : 10 % ; 6 insertions et + : 15 %  
Majorations : recto, 1<sup>ère</sup> moitié, successivité, contre texte  
1 contrainte : 10 % ; 2 contraintes : 20 % ;  
3 contraintes : 30 % ; 4 contraintes : 40 %  
Remise professionnelle : 15 %  
*Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat*

### ÉLÉMENTS TECHNIQUES

#### Publicité commerciale / Annonces « emploi »

Remise des éléments : 4 semaines avant parution  
Éléments techniques : PDF 1.3 certifié en 300 DP  
couleurs quadri en CMJN par mail ou CD  
+ sortie couleur

### 40 éditeurs presse & web

42 avenue Kléber 75116 Paris ♦ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [www.mistralmedia.fr/blog](http://www.mistralmedia.fr/blog)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00054 - Code NAF 7311Z - FR 08 383541232

11/02/2016

# 2016

# kit média



mistralmedia  
1<sup>ère</sup> régie indépendante presse & web

WHAT'S  
UP  
DOC ?

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** 1-Toute souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à MISTRAL MEDIA par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à MISTRAL MEDIA, avant le début de la campagne une attestation de mandat. 3-L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou son mandataire renvoyé au plus tard le jour du bouclage. 4-La publicité paraît sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraîtrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. Dans tous les cas, l'ensemble des frais techniques liés à une parution publicitaire sont à la charge de l'annonceur 5-L'annonceur ne peut exiger d'emplacement préférentiel sans l'accord préalable de MISTRAL MEDIA et le paiement de la majoration correspondante. 6- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 7-Toute publicité transmise après la date de bouclage ne pourra être acceptée sauf dérogation expresse de l'éditeur. L'éditeur n'est pas tenu de transmettre un BAT à l'annonceur pour acceptation sauf demande sur demande expresse et motivée de l'annonceur. 8- Tout asilage d'encart devra préalablement faire l'objet d'une validation de visuel par l'éditeur selon le planning de bouclage fixé par l'éditeur. L'annonceur devra également fournir un exemple fini de l'encart ou par défaut d'une maquette en blanc pour validation technique et s'assurer de la conformité avec les conditions convenues. Tout écart constaté fera l'objet d'une régularisation de l'accord commercial initial. MISTRAL MEDIA et l'éditeur ne pourront être tenus responsables de la fabrication prématurée de l'encart avant l'accord de celui-ci. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 9-Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à MISTRAL MEDIA et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 2 mois avant le bouclage pour les pages intérieures et 3 mois pour les couvertures. 10-Les dates de parution sont communiquées par l'éditeur à titre indicatif. Un retard de parution ne peut entraîner l'annulation de l'ordre de publicité. **RECLAMATION :** 11-Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la parution sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **TARIF :** 12- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis de deux mois. **REMISES :** 13- Remise Dégressifs : Toute annulation d'insertion entraînera une facture de rappel de dégressif effectué à tort sur les parutions déjà effectuées. Le règlement de cette facture aura lieu à réception. **Nouvel annonceur:** un annonceur publicitairement absent du titre durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur. **Remise pour cumul de mandats :** elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs dans le même support. 14-Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de vente de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul de mandats). 15-Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur le CA net après remises. **FACTURATION :** 16-La facturation est émise à la parution comme indiqué sur le calendrier joint au tarif qui seul fera référence. 17-Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 18-L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par MISTRAL MEDIA. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de MISTRAL MEDIA. 19-Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 20-Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours fin de mois. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 21-En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 22- MISTRAL MEDIA se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 23-En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 24-Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Mise à jour : 11/02/2016

## 40 éditeurs presse & web

42 avenue Kléber 75116 Paris ♦ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [www.mistralmedia.fr/blog](http://www.mistralmedia.fr/blog)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00054 - Code NAF 7311Z - FR 08 383541232

# 2016

# kit média



mistralmedia  
1ère régie indépendante presse & web



## 1<sup>ER</sup> SITE D'INFO ET DE RECRUTEMENT DES JEUNES MÉDECINS

www.whatsupdoc-lemag.fr

### IDENTITÉ

Directeur de la publication : Dr Matthieu Durand

Éditeur : Planète Med

Lancement : 2011

Fait marquant : nouvelle version du site responsive design en septembre 2015

Pôle : une marque média du pôle Santé & Handicap de *mistralmedia*

### POSITIONNEMENT

La version en ligne du magazine *WHAT'S UP DOC* avec des infos en continu, des interviews, des reportages terrain et des services exclusifs pour la gestion des carrières des médecins

◆ Plus de 1 000 articles en ligne concernant le quotidien des jeunes médecins : Santé, Formations médicales, E-santé, Carrières et Emploi, Lifestyle

◆ Des services exclusifs pour la gestion de carrière

> Service d'annonces : recrutement, remplacement /+ de 140 offres d'emploi en ligne

> Moteur de recherche : pour trouver sa formation ou une bourse de recherche  
La base la plus exhaustive du marché !

> Outils pratiques : éditeur de CV, modèles de lettres, CVthèque, etc

◆ Des relais éditoriaux efficaces :

> Newsletter : 2 663 jeunes médecins abonnés

Déclinaison prochaine de 3 formats : Flash, Actu et Lifestyle

> Une communauté médicale 3.0 animée sur les réseaux sociaux



Cible : les jeunes médecins actifs public / privé / libéral en phase d'installation

> Cœur de cible : jeunes médecins 28-40 ans, chefs de clinique /assistants, internes

Nouvelle version du site en septembre 2015 :  
développée en responsive design et enrichie  
en contenus et en fonctionnalités



21 000  
visiteurs uniques  
(Source éditeur)

494 000  
pages vues  
(Source éditeur)

2 663  
abonnés newsletter  
(Source éditeur)

contacts  
01 40 02 92 67

Vivian Favro  
Directeur commercial  
vivian.favro@mistralmedia.fr

François Lamrani  
Directeur de clientèle  
francois.lamrani@mistralmedia.fr

restez connecté  
www.whatsupdoc-lemag.fr



### 40 éditeurs presse & web

42 avenue Kléber 75116 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [www.mistralmedia.fr/blog](http://www.mistralmedia.fr/blog)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00054 - Code NAF 7311Z - FR 08 383541232

# 2016

# kit média



mistralmedia  
1<sup>ère</sup> régie indépendante presse & web



www.whatsupdoc-lemag.fr

## Publicité commerciale **web**

### TARIFS 2016 HT

#### Site / CPM

Méga bannière header : 35 €

Pavé : 40 €

Grand angle : 45 €

Native advertising : nous consulter

#### Newsletter / Forfait 1 envoi

Newsletters hebdomadaires *Actu* et *Lifestyle*

Emplacement exclusif

Méga bannière : 1 900 €

site



newsletter



## Annonces « emploi » **web**

### TARIFS 2016 HT / FORFAITS

Valables pour une communication exclusivement digitale

Forfait 1 annonce : 1 100 €

Forfait 2 annonces : 1 800 €

Forfait 3 annonces : 2 200 €

Toutes les annonces sont diffusées en ligne pendant 2 mois

*Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins. Les frais techniques seront facturés en sus.*

### CONDITIONS TARIFAIRES

#### Publicité commerciale / Annonces « emploi »

Remise fidélité : 5 %

Remise nouveau client : 5 %

Dégressifs volume en CA brut :

De 2 000 à 4 900 € : 5 % ;

De 5 000 à 7 400 € : 7 % ;

De 7 500 à 9 900 € : 10 % ;

De 10 000 à 14 900 € : 12 %

De 15 000 à 19 900 € : 15 % ;

20 000 et plus : 20 %

Remise couplage Pôles Santé & Handicap : 10 %

Majoration (*capping, formats spéciaux...*) : 10 % par contrainte

Remise professionnelle : 15 %

*Accordée uniquement sur présentation de l'attestation de mandat*

## 40 éditeurs presse & web

42 avenue Kléber 75116 Paris ♦ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [www.mistralmedia.fr/blog](http://www.mistralmedia.fr/blog)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00054 - Code NAF 7311Z - FR 08 383541232

11/02/2016



# 2016

# kit média



mistralmedia  
1<sup>ère</sup> régie indépendante presse & web



[www.whatsupdoc-lemag.fr](http://www.whatsupdoc-lemag.fr)

## FORMATS / POIDS < 50 ko

### Site

Méga bannière : 728 x 90 pixels

Pavé : 300 x 250 pixels

Grand angle : 300 x 600 pixels

Native advertising : nous consulter

### Newsletter

Méga bannière : 728 x 90 pixels

## ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Fichier : gif, jpeg ou HTML5

Remise éléments : 2 semaines avant mise en ligne

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** 1- Toute souscription d'un ordre de publicité par l'annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des conditions générales de vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou par son mandataire et renvoyé au plus tard 5 jours avant la mise en ligne de la campagne (sauf disposition expresse sur l'ordre d'insertion). 3- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à Mistral Media par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à Mistral Media une attestation de mandat avant le début de la campagne. 4- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 5- Sauf disposition expresse, le choix de l'emplacement des annonces publicitaires est à la seule discrétion de Mistral Media et des supports. 6- Il sera fourni à chaque fin de mise en ligne un bilan de campagne. Le client reconnaît et accepte que Mistral Media est réputée avoir atteint ses objectifs en terme de pages vues, si 95% du nombre de pages vues indiqués sur le contrat est atteint. S'il ressort du compte rendu que le nombre de pages vues n'était pas atteint, Mistral Media s'engage à insérer la publicité sur des pages du site support sur une base non exclusive, jusqu'à ce que ledit nombre soit atteint. 7- L'annonceur s'engage à fournir à Mistral Media des éléments techniques conformes aux exigences communiquées (taille, poids, format, animation et lien de redirection). La remise des éléments doit s'effectuer 7 jours avant la mise en ligne de la campagne (sauf disposition expresse spécifiée sur l'ordre d'insertion). Si la publicité est non conforme aux normes techniques, l'annonceur devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis. 8- Dans le cas d'une remise tardive des éléments techniques, Mistral Media se réserve le droit de décaler d'autant la campagne en fonction des disponibilités des inventaires et ce, sans que le client ne puisse réclamer aucune indemnité de quelque sorte que ce soit. Par ailleurs, elle libère Mistral Media de son engagement de livrer 100% du volume commandé par l'annonceur. La remise hors-délai entraînera la facturation quand bien même la campagne n'aurait pu être en ligne. **OBLIGATIONS DE L'ANNONCEUR :** 9- L'annonceur s'engage par ailleurs à ce que le message soit identifiable, loyal, décent et non mensonger. Mistral Media se réserve le droit de refuser à tout moment toute publicité qui de quelque manière que ce soit présenterait un caractère politique, confessionnel ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public ou qui serait non conforme à la réglementation en vigueur ou à la ligne éditoriale des sites. Ces refus ne constitueront en aucun cas une résiliation de l'ordre de publicité et ne sauraient donner droit à une quelconque indemnité au profit de l'annonceur. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 10- Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à Mistral Media et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. 11- L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 10 jours avant la mise en ligne. Si l'annulation intervient dans les 10 jours précédant la mise en ligne de la campagne, Mistral Media réclamera une indemnité forfaitaire de 20% du montant total net HT. La non livraison des éléments techniques ou la non mise en conformité ne saurait constituer une clause d'annulation. **RECLAMATION :** 12- Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la mise en ligne de la campagne sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **REMISES :** 13- Mistral Media se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis d'un mois. Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul des mandats). 14- **REMISE DEGRESSIF VOLUME :** Ne sera appliquée de façon progressive et non rétroactive (même RCS, même entité sociale) - **REMISE NOUVEL ANNONCEUR :** Un annonceur publicitairement absent du site support durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur - **REMISE CUMUL MANDAT :** Elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs sur le même site support - **REMISE ESCOMPTE :** Elle s'applique dès lors qu'un mandataire règle la totalité de la campagne 10 jours avant la mise en ligne. - **REMISE PROFESSIONNELLE :** Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur la CA net après remises. **FACTURATION :** 15- La facturation est émise le jour de la mise en ligne de la campagne. 16- Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 17- L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par Mistral Media. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de Mistral Media. 18- Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 19- Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours net. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 20- En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 21- Mistral Media se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 22- En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 23- Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Mise à jour : 11/02/2016

## 40 éditeurs presse & web

42 avenue Kléber 75116 Paris ♦ Tél : 01 40 02 99 00 / [www.mistralmedia.fr](http://www.mistralmedia.fr) - [www.mistralmedia.fr/blog](http://www.mistralmedia.fr/blog)

SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00054 - Code NAF 7311Z - FR 08 383541232